



*PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le 18 décembre 2018, au bureau administratif de la Commission scolaire, situé au 525, rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 18 h.*

*Sont présents le président, Normand Bélanger, les commissaires Nathalie Dallaire, Stéphane Gauthier, Benoit-N. Legault et Marie-Hélène Parent ainsi que la commissaire parent pour le primaire Joanie Thibault.*

*Sont également présentes la directrice générale, M<sup>me</sup> Claudine Millaire, et la secrétaire générale, M<sup>me</sup> Jacinthe Fex.*

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président, M. Normand Bélanger, préside la rencontre. La séance est ouverte à 18 h 2.

### **2. VÉRIFICATION DU QUORUM**

Suite à la prise des présences, la secrétaire générale, M<sup>me</sup> Jacinthe Fex, confirme qu'il y a quorum.

### **3. CE-2018-12-1494 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le commissaire Benoit-N. Legault propose que l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 20 novembre 2018 :
  - 4.1 Adoption.
  - 4.2 Suivi.
5. Enjeu politique :
  - 5.1 Nomination à la vice-présidence du comité exécutif :
    - 5.1.1 Procédure d'élection au comité exécutif.
    - 5.1.2 Nomination d'un président d'élection.
    - 5.1.3 Mise en candidature à la vice-présidente du comité exécutif.
    - 5.1.4 Élection à la vice-présidence du comité exécutif.
6. Sujet relatif au Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle :
  - 6.1 Achat d'un porteur sur chenilles.
7. Sujet relatif au Service des ressources informatiques et matérielles :
  - 7.1 Droit de passage au Club Quad Destination Hautes-Laurentides.
8. Information.
9. Autre affaire :
10. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2018**

##### **4.1 CE-2018-12-1495 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 NOVEMBRE 2018**

La commissaire Nathalie Dallaire propose que le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 novembre 2018 soit adopté tel qu'expédié par la secrétaire générale, sans que cette dernière soit tenue d'en faire lecture, le tout conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

##### **4.2 SUIVI**

Il n'y a aucun suivi.

#### **5. ENJEU POLITIQUE :**

##### **5.1 NOMINATION À LA VICE-PRÉSIDENTE DU COMITÉ EXÉCUTIF :**

###### **5.1.1 CE-2018-12-1496 : PROCÉDURE D'ÉLECTION AU COMITÉ EXÉCUTIF**

**Description de la situation :** Le conseil des commissaires a procédé à la nomination des membres du comité exécutif de la Commission scolaire Pierre-Neveu. Le comité exécutif nomme, parmi ses membres, la vice-présidente du comité exécutif.

**VU** l'article 182 de la *Loi sur l'instruction publique* qui rend applicable l'article 155.1 pour le comité exécutif;

**VU** l'article 155.1 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige le comité exécutif à nommer, parmi ses membres, une vice-présidente du comité exécutif de la Commission scolaire;

**ATTENDU** l'importance d'assurer le bon déroulement de l'élection du vice-président du comité exécutif;

**ATTENDU QUE** le comité exécutif a le pouvoir, dans le respect des lois, d'établir ses propres règles de fonctionnement;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Stéphane Gauthier

**D'ADOPTER** la procédure d'élection à la vice-présidente du comité exécutif de la Commission scolaire Pierre-Neveu de la façon suivante :

1. Le président d'élection reçoit les propositions verbales de mises en nomination à la vice-présidence; il n'est pas nécessaire que ces propositions soient appuyées.
2. Le président d'élection laisse un laps de temps suffisant pour permettre toutes les mises en nomination souhaitées.
3. Le président d'élection déclare la période de mises en nomination close.
4. À la fin des mises en nomination, le président d'élection demande à chaque personne proposée, en commençant par la dernière, si elle accepte d'être mise en nomination.

5. Le président d'élection invite les commissaires intéressé(e)s à la vice-présidence à en exprimer les motifs.
6. S'il y a une seule mise en nomination, la personne proposée est élue.
7. S'il y a plus d'une mise en nomination, il y a scrutin et la personne qui obtient la majorité des votes est élue. Le nombre de votes n'est pas dévoilé. Le président d'élection désigne une personne pour agir à titre de scrutatrice ou scrutateur.
8. Il y a autant de tours de scrutin qu'il est requis afin que l'une des personnes mises en nomination obtienne la majorité des votes des membres présents; à chaque tour de scrutin, la personne qui reçoit le moins de votes est éliminée. La personne qui reçoit la majorité des votes est élue.
9. Après le scrutin, les bulletins de vote sont mis dans une enveloppe scellée et parafée par le président d'élection et le scrutateur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **5.1.2 CE-2018-12-1497 : NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ÉLECTION**

**Description de la situation** : Une procédure d'élection a été adoptée par le comité exécutif. Pour assurer le bon déroulement de l'élection, il est nécessaire de nommer un président.

**ATTENDU QU'**une procédure d'élection pour désigner la vice-présidence du comité exécutif a été adoptée;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Stéphane Gauthier

**QUE** M<sup>me</sup> Jacinthe Fex agisse comme présidente d'élection pour la procédure d'élection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **5.1.3 MISE EN CANDIDATURE À LA VICE-PRÉSIDENTE DU COMITÉ EXÉCUTIF**

Il est proposé par Stéphane Gauthier que Nathalie Dallaire soit nommée vice-présidente du comité exécutif.

Il est proposé par Marie-Hélène Parent que Stéphane Gauthier soit nommé vice-président du comité exécutif.

La présidente d'élection, M<sup>me</sup> Jacinthe Fex, déclare la période de mise en nomination close et demande aux candidats s'ils acceptent d'être mis en nomination :

M. Stéphane Gauthier refuse.

M<sup>me</sup> Nathalie Dallaire accepte.

La présidente d'élection, M<sup>me</sup> Jacinthe Fex, déclare M<sup>me</sup> Nathalie Dallaire élue vice-présidente du comité exécutif.

#### **5.1.4 CE-2018-12-1498 : ÉLECTION À LA VICE-PRÉSIDENTE DU COMITÉ EXÉCUTIF**

**Description de la situation :** La présidente d'élection a procédé à la mise en application de la procédure pour nommer la vice-présidente du comité exécutif de la Commission scolaire.

**ATTENDU** l'application de la procédure d'élection;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire Joanie Thibault

**QUE** M<sup>me</sup> Nathalie Dallaire soit nommée vice-présidente du comité exécutif de la Commission scolaire Pierre-Neveu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **6. SUJET RELATIF AU SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE :**

#### **6.1 CE-2018-12-1499 : ACHAT D'UN PORTEUR SUR CHENILLES**

**Description de la situation :** Le Centre de formation professionnelle (CFP) de Mont-Laurier diplôme environ 60 élèves par année pour le DEP « Abattage et façonnage des bois », DEP axé sur la récolte mécanisée de bois tronçonnés et non tronçonnés. Le CFP doit donc maintenir une flotte d'équipements lourds en bon état afin de pouvoir dispenser ses cours pratiques.

**VU** l'article 117 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres public sur le site SE@O, tel qu'exigé par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

**ATTENDU QUE** le Centre de formation professionnelle (CFP) de Mont-Laurier a diversifié son DEP « Abattage et façonnage des bois » en ajoutant, depuis 2010, la récolte mécanisée de bois en longueur;

**ATTENDU QUE** l'abattage mécanisé de bois en longueur de grande dimension avec des élèves nécessite un équipement stable et sécuritaire dans les terrains accidentés, ce qui n'est pas le cas avec l'abatteuse actuelle Tigercat 822C;

**ATTENDU QUE** le CFP convertira l'abatteuse Tigercat 822C en abatteuse multifonctionnelle sur laquelle on installera la nouvelle tête d'abattage multifonctionnelle Waratah 622C 2018;

**ATTENDU QUE** cette conversion permettra au CFP de Mont-Laurier de ne pas acheter une nouvelle abatteuse multifonctionnelle pour remplacer l'abatteuse 608S année 2000;

**ATTENDU QUE** le CFP dispose du budget nécessaire à l'achat de cet équipement;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Benoit-N. Legault

**D'ACHETER** à la firme Nortrax Québec Inc. un porteur neuf sur chenilles de marque John Deere 903M 2019 au montant de 568 903 \$ (avant taxes).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7. SUJET RELATIF AU SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIQUES ET MATÉRIELLES :**

**7.1 CE-2018-12-1500 : DROIT DE PASSAGE AU CLUB QUAD DESTINATION HAUTES-LAURENTIDES**

---

**Description de la situation :** Le Club Quad Destination Hautes-Laurentides demande à la CSPN l'autorisation de circuler sur un terrain près de l'école Jean-XXIII.

**VU** l'article 111 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

**VU** l'article 266 de la *Loi sur l'instruction publique* qui favorise l'utilisation des immeubles de la Commission scolaire par les organismes publics ou communautaires de son territoire, sous réserve du droit de ses établissements à l'utilisation des locaux ou immeubles mis à sa disposition;

**VU** l'article 93 de la *Loi sur l'instruction publique* qui demande au conseil d'établissement d'approuver l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école ainsi que les ententes d'utilisation conclues par la commission scolaire;

**VU** l'article 93 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que toute entente du conseil d'établissement pour l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école doit être préalablement autorisée par la commission scolaire si l'entente est faite pour plus d'un (1) an;

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire Pierre-Neveu est propriétaire du terrain (lot 5 818 661) mis à la disposition de l'école Jean-XXIII et que la zone de terrain visée est inutilisée et non propice à la construction d'un immeuble (près de la rivière);

**ATTENDU** le plan joint démontrant la partie de terrain concernée;

**ATTENDU QUE** la Ville de Mont-Laurier a donné son autorisation au Club Quad de circuler sur le pont Reid, la rue de la Madone et la rue Achim afin d'avoir accès aux hôtels du secteur;

**ATTENTU QU'**une assurance responsabilité protège la Commission scolaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Stéphane Gauthier

**D'AUTORISER** une servitude de droit de passage personnelle et temporaire sur une partie du lot 5 818 661 en faveur du Club Quad Destination Hautes-Laurentides pour une période de cinq (5) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8. INFORMATION**

Il n'y a aucune autre information.

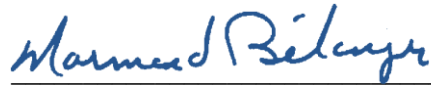
**9. AUTRE AFFAIRE :**

Il n'y a aucune autre affaire.

**10. CE-2018-12-1501 : LEVÉE DE LA SÉANCE**

La commissaire Nathalie Dallaire propose la levée de la séance, il est 18 h 24.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Normand Bélanger, président



Jacinthe Fex, secrétaire générale